

## Le besoin de davantage de soutien

### 15<sup>ème</sup> Session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

27 mars–1er avril 2006  
Maputo, Mozambique

A cette session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA) ont participé environ 120 délégués d'institutions gouvernementales, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. La Commission a débattu des principaux aspects des politiques forestières qui ont des répercussions dans la région, à savoir:

- les progrès réalisés en matière d'aménagement forestier durable (AFD);
- les possibilités de financement pour l'AFD;
- la contribution aux Objectifs de développement du millénaire (ODM) à travers la coopération régionale;
- le respect des lois forestières;
- les questions relatives aux changements climatiques;
- la gestion de la faune et des aires protégées; et
- la foresterie, la faune et l'allègement de la pauvreté.

Cette session de la CFFA a eu lieu après la 6<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur la gestion de la faune et des aires protégées et un atelier sur la foresterie, la faune et l'allègement de la pauvreté. Les recommandations formulées à l'issue de ces deux réunions ont guidé les discussions de la CFFA.

La session de la CFFA a permis de cerner les questions régionales que le Comité des forêts de la FAO devrait examiner. Elle a souligné le besoin de revitaliser la CFFA, de renforcer la base de connaissances au sujet de la mise en oeuvre de l'AFD, tant au niveau des politiques qu'à celui du terrain; et d'évaluer les progrès réalisés quant à l'élaboration d'un code des meilleures pratiques concernant les forêts plantées et d'un code des meilleures pratiques de gestion du feu, y compris une stratégie visant à intensifier la coopération internationale pour la mise en oeuvre du code de gestion du feu.

La CFFA a fait appel à la FAO pour qu'elle continue de soutenir les pays membres afin qu'ils puissent mettre en oeuvre l'AFD par le biais de programmes forestiers nationaux efficaces, lesquels serviront à coordonner les apports du secteur pour atteindre les ODM, l'accent étant porté sur la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire; qu'ils puissent procéder dans les pays à des inventaires forestiers et des évaluations couvrant les dimensions sociales, économiques, environnementales et inter-sectorielles de la foresterie; et qu'ils poursuivent la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente.

Rapport de Jean-Claude Nguinguiri, représentant régional de l'OIBT pour l'Afrique

## Le développement propre des forêts

### Atelier régional ANASE-OIBT sur les perspectives de Projets de foresterie dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre dans la région Asie-Pacifique

22–24 mars 2006  
Phnom Penh, Cambodge

Cet atelier a rassemblé des représentants de l'OIBT et des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du sud-est (ANASE) de la région, ainsi que ceux du Secrétariat de la Communauté du Pacifique, d'organisations internationales

non gouvernementales, d'instituts de recherche et du secteur privé. Il était parrainé par l'OIBT et le Programme forestier régional allemand-ANASE (REFOP), avec le soutien de l'administration forestière du Cambodge. Les débats ont été dirigés par des spécialistes en assistance technique de l'agence allemande GTZ, des consultants sur les perspectives concernant les changements climatiques, et des représentants du Centre pour la recherche forestière internationale et de la société Pacific Consultants Co. Ltd.

L'atelier était destiné à faire mieux comprendre les règles et les procédures à respecter lors de l'exécution de projets de boisement et de reboisement (B&R) dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et à encourager des initiatives prises au niveau des pays en vue de promouvoir de tels projets conformément aux *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*. Il visait également à faciliter un échange de vues sur l'inclusion éventuelle, dans un accord du Protocole de Kyoto après 2012, de la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement.

L'atelier a formulé des recommandations concernant plusieurs questions relatives au MDP et au secteur forestier. S'agissant des conditions à remplir par les projets MDP B&R axés sur le domaine public, par exemple, il a recommandé, entre autres, que tous les futurs efforts de renforcement des capacités visant le MDP incorporent systématiquement la participation des acteurs forestiers et que des ateliers soient organisés au niveau régional pour réunir des membres d'autorités nationales désignées (AND) pour examiner des questions d'application des critères de développement durable et des leçons apprises. Des organismes régionaux pourraient prêter main forte aux AND et aider des pays sans AND à en désigner, probablement par le biais de la coopération entre pays ou en élaborant un modèle générique.

Quant à la promotion d'opportunités d'investissement axée sur des incitations aux entreprises, l'atelier a recommandé, entre autres, de faire pression sur les bailleurs de fonds pour qu'ils soutiennent le montage de petits projets locaux susceptibles d'interactivité avec le marché international du carbone. Il a également recommandé la constitution, dans chaque pays, d'un fonds d'affectation spéciale destiné à la foresterie, y compris les projets MDP B&R, éventuellement en partenariat avec les banques locales. Il y aurait lieu en outre d'explorer la possibilité du recours à des régimes de certification pour accroître la valeur des réductions d'émissions dans des projets procurant des avantages sociaux et environnementaux exceptionnels.

En ce qui concerne les besoins de la société civile, l'atelier a recommandé, entre autres, qu'en définissant les conditions des projets B&R, les gouvernements prêtent une attention particulière aux aspects qui ne sont pas négociables et s'assurent que ceux-ci sont pris en compte, tout en prévoyant des conditions susceptibles de renforcer la capacité d'une communauté de négocier les aspects qui sont négociables. Ces derniers incluent le renforcement des capacités des communautés de négocier et de faciliter la participation d'ONG qui représentent effectivement les intérêts de la communauté. De plus, les règles de partage des avantages entre bénéficiaires et investisseurs devraient être établies dans le souci d'augmenter les revenus des parties prenantes locales, et l'accent devrait être mis sur la promotion de projets MDP B&R visant à garantir qu'ils contribuent au développement durable des groupes à faible revenu. Le niveau des interventions de caractère réglementaire décidées par des gouvernements devrait différer selon qu'elles se rapportent à des projets MDP B&R à grande ou à petite échelle. Les gouvernements devraient promouvoir et aider les projets de petite envergure en imposant des règles minimales, tandis que les projets à grande échelle seraient soumis à un niveau de réglementation plus rigoureux pour garantir que les critères de développement durable soient pleinement respectés.

Sur la question de la réduction des émissions dues au déboisement dans les pays tropicaux, l'atelier a recommandé de sensibiliser davantage le public aux questions de déboisement et d'améliorer la participation du secteur forestier

aux négociations de Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La conservation des forêts à long terme pourrait devenir plus efficace si la réduction des émissions du déboisement faisait l'objet d'incitations, ce qui serait réalisable par des cibles de réduction ambitieuses que se fixeraient les pays figurant à l'Annexe I, parallèlement à une réduction effective du déboisement dans les pays tropicaux par rapport à une ligne de base convenue (de préférence au niveau national). Aucun plafond ne devrait être imposé aux crédits de carbone résultant d'un déboisement évité. Le mécanisme concernant le déboisement devrait rester simple et être intégré au régime défini dans la CCNUCC; un marché stable qui équilibrerait l'offre et la demande et envisagerait des remises de crédits de carbone en cas de déboisement évité devrait être institué; et la capacité de contrôle du déboisement dans les pays tropicaux devrait être améliorée grâce au renforcement des capacités, notamment dans le cadre de la coopération régionale.

*Rapport de Hwan Ok Ma, Secrétaire de l'OIBT*

## **De bonnes nouvelles, et de moins bonnes, pour le Conseil**

### **40<sup>ème</sup> Session du Conseil international des bois tropicaux**

**29 mai–2 juin 2006**  
Mérida, Mexique

Selon un rapport présenté à la 40<sup>ème</sup> session du Conseil international des bois tropicaux tenue à Merida (Mexique) en mai/juin dernier, des progrès ont été réalisés en direction de l'objectif d'aménagement forestier des forêts défini par l'OIBT. Ce rapport signale toutefois que la qualité de la gestion dans 95% du domaine forestier permanent est encore problématique et que les progrès ne dureront qu'un temps si la communauté internationale ne fait pas en sorte que les nations tirent des avantages économiques de la préservation de leurs forêts.

Le Conseil est l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Il se réunit régulièrement pour débattre d'un large éventail de thèmes visant à promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales et le commerce de bois tropicaux issus d'un mode de production durable.

Selon le rapport OIBT intitulé *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005*, au moins 25,2 millions d'hectares de forêts permanentes de production et 11,2 millions d'hectares de forêts de protection permanentes sont aujourd'hui sous gestion durable. Ces chiffres doivent être comparés au niveau proche de zéro qui ressortait d'une enquête effectuée par l'Organisation sur ce sujet en 1988. Le Conseil a été informé qu'en dépit des progrès réalisés, moins de 5% de l'ensemble du domaine forestier permanent dans le monde tropical était considéré sous gestion durable.

En présence d'un panel d'experts en foresterie tropicale composé de M.M. Duncan Poore, Jürgen Blaser, B.C.Y. Freezailah et Steven Johnson, les délégués ont eu l'occasion de poser des questions sur les conclusions du rapport et ce qu'elles signifient pour les pays tropicaux et la communauté internationale. Le rapport intégral, comprenant les profils détaillés des 33 pays membres producteurs de l'OIBT, a été affiché sur le site Web [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp).

Au cours de la session, le Conseil a financé un certain nombre de nouveaux projets destinés à promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales et à y contribuer. L'un d'eux s'attaquera au problème des insectes foreurs des pousses d'arbres dans les plantations de ligniculture de la péninsule du Yucatán au Mexique et dans l'Etat mexicain de Veracruz, tandis qu'un autre traitera de l'aménagement des mangroves et des forêts inondées dans les plaines centrales du littoral de Veracruz. La forêt d'Iwokrama au Guyana a bénéficié du financement d'un projet visant à promouvoir sa gestion, et les Philippines recevront une

assistance en vue de mettre en oeuvre un système d'information forestière. Un projet à exécuter en Indonésie aidera à assurer le suivi des résultats obtenus en matière de gestion des concessions forestières; une conférence parlementaire régionale en Afrique sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale a également été financée.

Les financements alloués à cette session se sont montés au total à 3,9 millions de dollars des Etats-Unis. Les principaux bailleurs de fonds à cette session ont été les gouvernements du Japon et des Etats-Unis, tandis que le Fonds commun pour les produits de base, l'organisation *Friends of Iwokrama*, et les gouvernements de Norvège, Finlande, France, Australie et de République de Corée se sont également engagés à assurer des financements. Un résumé de tous les projets financés à cette session figure à la page 18 de la présente édition.

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché qui a eu lieu durant cette session avait pour thème "les principes régissant l'adjudication des marchés publics portant sur le bois dans les pays consommateurs". M. Rupert Olivier, analyste des marchés des bois tropicaux basé au Royaume-Uni, a rapporté que les principes appliqués aux marchés publics en Europe intègrent de plus en plus l'exigence de légalité et de durabilité des sources d'approvisionnement. Il s'est dit préoccupé par l'absence d'harmonisation entre les différentes politiques adoptées en la matière par les différentes autorités et les différents pays, ce qui risque de gravement compromettre l'efficacité des marchés. Le groupe de Discussion a également entendu des exposés portant sur les principes qui régissent les marchés publics et les politiques d'achat du secteur commercial au Danemark, en France et aux Etats-Unis.

Plusieurs manifestations ont été organisées en marge de cette session. Le Groupe consultatif de la société civile créé par le Conseil a réuni plusieurs dirigeants de collectivités locales du Mexique, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama pour parler des défis auxquels sont confrontées les entreprises forestières dans cette région. Marcedonio Cortave, représentant l'Association des communautés forestières du Petén (Guatemala), a fait savoir que sa communauté avait sans aucun doute bénéficié de l'accès aux marchés internationaux du bois grâce à l'écocertification. Plusieurs autres intervenants ont décrit les problèmes que rencontrent les communes et collectivités lorsqu'elles cherchent à se procurer des fonds pour leurs exploitations et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'efforce d'apporter des réponses à ce problème.

Durant cette même réunion, l'organisation non gouvernementale Forest Trends a présenté les résultats d'une étude financée par l'OIBT, qui fait ressortir que relativement peu de pays ont mis en place des régimes fonciers et des politiques forestières propices à un développement généralisé d'entreprises forestières communautaires.

Lors d'une autre réunion satellite, Mme Sandra Ribey du gouvernement canadien a fait le point sur le cycle de Doha de l'OMC en matière de commerce et sur ce que les négociations signifieront éventuellement pour le commerce des produits forestiers. Elle a présenté des informations relatives à une proposition avancée par un certain nombre de gouvernements, au sujet d'une éventuelle initiative sectorielle sur les produits ligneux entrant dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles. Par ailleurs, M. Al Goetzl, consultant basé aux Etats-Unis, a présenté les résultats d'une étude estimant les incidences de l'abaissement des barrières douanières sur les produits ligneux.

Une troisième réunion satellite a passé en revue les réactions du secteur privé européen à l'évolution de la demande de produits ligneux au niveau des consommateurs. Un aspect intéressant de cet exposé a été l'explication donnée sur la manière dont le secteur privé prend de plus en plus l'initiative d'organiser les réponses aux modifications de la demande du consommateur, notamment à travers des mécanismes comme la certification.

*Pour de plus amples informations sur la session du Conseil, visiter le site [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)*